

ATTESTATION DE VISITE

Établissement :	HÔTEL LE TRESOR DES TEMPLIERS		
Adresse :	245 ROUTE DE DONZERE		
Code postal :	26780	Ville :	MALATAVERNE
Téléphone :	09 61 23 13 68	Fax :	
E-mail :	contact@letresordestempliers.com	Site internet :	www.letresordestempliers.com
Numéro SIRET:	48191229300034		
Classement actuel :	Non classé		
Catégorie de classement demandée:	4*		
Rapport numéro :	09560 HO 112015 9560 00		
Par l'organisme évaluateur accrédité :	12345 ÉTOILES DE FRANCE, 11 RUE DES CARRIÈRES, ST JEAN DE VEDAS		
Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des hôtels de 4* à 5* :	01/03/2011 n° 3-0810		

Rapport édité le : 25/01/16
 Inspection réalisée le : 23/01/16
 Date de la visite mystère : 22/01/16
 Nombre de points obligatoires atteint : **215** , soit **96,0%** du total à atteindre.
 Conformité du nombre de points total à atteindre : **OUI**
Nb de points à la carte atteint : 177
 Conformité du nb de points à la carte à atteindre : **OUI**

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée :	Favorable
---	------------------

Nom de l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE
Déclare ces informations justes et sincères
 Date : 25 janvier 2016

Nom et signature du responsable de l'inspection : LIAUDET

Déclare ces informations justes et sincères

12345 ETOILES DE FRANCE
 CLASSEMENT OFFICIEL
 DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES
 RCS Montpellier 525 195 665
 11, rue des Carrières
 34430 SAINT JEAN DE VEDAS
 06 46 35 44 25
 etoiles.de.france@sfr.fr



RAPPORT DÉTAILLÉ RENSEIGNÉ PAR L'ORGANISME ÉVALUATEUR ACCRÉDITÉ

1. L'organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : 12345 ÉTOILES DE FRANCE
 Adresse : 11 RUE DES CARRIÈRES
 Code postal : 34430 Ville : SAINT JEAN DE VEDAS
 Téléphone : 06 46 35 44 25 Fax : E-mail : etoiles.de.france@sfr.fr
 Site internet : www.etoiles-de-france.fr Référent dossier : LIAUDET

2. Synthèse de la visite d'inspection

Exemptions acceptées pour l'établissement entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement hôtelier).

Critère 222 : l'établissement n'est pas équipé de chambres pour personnes à mobilité réduite.

Nb total de chambres : Nb de chambres à contrôler :

Nb de chambres contrôlés :

Motifs du non respect de l'échantillonnage des chambres à contrôler :

0

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires

a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	224
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a)	213
c) Nombre de points obligatoires atteints	215
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit a-c*3 :	27

Points à la carte

e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	368
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les	110
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	137
h) Nombre de points à la carte atteints	177
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI